

# REGLEMENT PARTICULIER

## 40<sup>ème</sup> COURSE DE COTE du MONT DE FOURCHE

### 29 & 30 JUILLET 2023

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise les 29 & 30 juillet 2023, avec le concours de la municipalité de CORRAVILERS, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE SAONE, une compétition automobile Course de Côte Régionale non PEA dénommée :

### 40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne 2023 coefficient 1
- Le challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2023
- Les Challenges VED, STPI-SOREVI et ASA Luronne 2023

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro            en date du            .

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS

###### Compétition régionale

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 122813/0314
Commissaires Sportifs :	Mr François BRESSON	licence n° 47951/0409
	Mr Denis DUROC	licence n° 147050/0411
Directeur de Course :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 1941/0308
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140/0409
Directeur de Course stagiaire :	Mr Monique FRANCE	licence n° 291831/0409
Commissaire Technique responsable :	Mr Serge BULLIER	licence n° 19678/042
Commissaires Techniques adjoints :	Mr Michel PETETIN	licence n° 217739/040
	Mr Jean Louis REVERCHON	licence n° 6835/0421
Commissaire Technique Stagiaire :	Mme Sandrine GENEY	licence n°196874/0421
Chargé de la mise en place des moyens :	Mr Patrick CHOLLEY	licence n° 9465/0409
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Martine REVERCHON	licence n° 14505/0409
	Mr Jean Pierre SIMON	licence n° 2746/0409
Chargé de presse :	Mr Patrick CHOLLEY	licence n° 9465/0409
Chargé des Commissaires de route :	Mme Marianne BASSO	licence n° 22364/0409
Chronométrateurs :	Mr Jean-Paul DURAND	licence n° 27683/0503
	Mme Sylvie FAIVRE	licence n° 11039/0421

##### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 24 Juillet 2023 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 27 Juillet 2023 à 19 heures.

Vérifications administratives le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

**VISA**  
**LIGUE B.F.C.04**  
n° .....52-412.....  
du .....06/06/2023.....

Vérifications techniques le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande, possibilité des vérifications le dimanche 30 Juillet 2023 de 7 heures à 8 heures au même endroit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 30 Juillet 2023 à 8 heures 15.

Briefing des commissaires le dimanche 30 Juillet 2023 à 7 heures 15.

Essais non chronométrés le dimanche 30 Juillet 2023 de 8 heures 20 à 10 heures.

Essais chronométrés le dimanche 30 Juillet 2023 de 10 heures 10 à 12 heures.

Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 30 Juillet 2023 à 12 heures 45.

### **Course**

---

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 13heures
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 15 heures
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 16 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 30 Juillet 2023 à 20 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :

- Le dimanche 30 Juillet 2023 à 20 heures, place de la mairie à CORRAVILLERS

Réunions du collège des commissaires sportifs :

- 1<sup>ère</sup> réunion : le samedi 29 Juillet 2023 à 19 heures,
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

Vérifications techniques le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande : le dimanche 7 août 2022 de 7 heures à 8 heures au même endroit : **place de la Mairie à CORRAVILLERS.**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage FORD RPA Automobiles situé Avenue du BREUCHIN 70300 FROIDCONCHE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 30 Juillet 2023 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 30 Juillet 2023 à 8 heures.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Alexandre CHAMAGNE**

**5, Route de la Proiselière**

**70310 SAINTE MARIE EN CHANNOIS**

**Mail : alexchamagne.asaluronne@gmail.com**

Jusqu'au lundi 24 juillet 2023 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 370 €, réduits à 185 € (160 € membre ASA ; titre de participation : 56 €), pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (VHC compris)**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

*Voir règlement standard des courses de côte.*

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte.*

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) VED et STPI-SOREVI

Publicité optionnelle éventuellement indiqué dans l'additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 40<sup>ème</sup> course de côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.  
Départ sur la RD6, 300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.  
Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68,800.  
Pente moyenne 6%.

Longueur du parcours 2000 m.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre le restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS, et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : 200 m après la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : RD6 avant la ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file de départ sur la droite de la route avant le départ, au plus tard 10mn avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à proximité du départ, dans CORRAVILLERS dans les endroits prévus à cet effet : l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la route du Petit Corravillers est autorisé, ils seront accessibles dès l'ouverture des contrôles.

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie à CORRAVILLERS.
- Pendant les essais et la course au parc départ et au podium de départ.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Lieu des vérifications, le samedi 29 Juillet de 15 heures à 19 heures
- Au départ, le dimanche 30 Juillet 2023 de 6 heures 30 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 07 70 26 24 41

Centre de secours le plus proche :

Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n° 18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera distribuée aux vérifications administratives.

Une conférence aux commissaires aura lieu au camion podium, sur la ligne de départ, le dimanche 30 Juillet 2023 à 7 heures 45 : la présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées.

Il sera établi un classement général série A et série B

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

SCRATCH série A et série B confondues		GROUPE			CLASSE			DAME	
1 <sup>er</sup>	300 €	1 <sup>er</sup>	100 €	si au moins 5 partants	1 <sup>er</sup>	140 €	80€ si moins de 3 partants	1 <sup>er</sup>	80 €
2 <sup>ème</sup>	220 €	2 <sup>ème</sup>	80 €	si au moins 9 partants	2 <sup>ème</sup>	90 €	si au moins 5 partants		
3 <sup>ème</sup>	160 €	3 <sup>ème</sup>	50 €	si au moins 15 partants	3 <sup>ème</sup>	60 €	si au moins 7 partants		
4 <sup>ème</sup>	110 €				4 <sup>ème</sup>	45 €	si au moins 10 partants		
5 <sup>ème</sup>	80 €				5 <sup>ème</sup>	30 €	si au moins 12 partants		

Les coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

- Scratch : 1 coupe aux 5 premiers (série A et série B confondues).
- Groupe : 1 coupe aux 3 premiers.
- Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants.
- Féminines : 1 coupe aux 5 premières.

Plusieurs commissaires seront récompensés.

Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 Juillet 2023 à 20 Heures, restaurant Le Pas Saint Jean à CORRAVILLERS.

# REGLEMENT PARTICULIER

## 6<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC du MONT DE FOURCHE

### 29 & 30 JUILLET 2023

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise les 29 & 30 Juillet 2023, avec le concours de la municipalité de CORRAVILERS, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE SAONE, une compétition automobile Course de Côte Régionale non PEA dénommée :

#### 6<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale VHC du Mont de Fourche

Cette épreuve et en doublure de la :

#### 40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne 2023 coefficient 1
- Le challenge de la ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2023
- Les Challenges VED, STPI-SOREVI et ASA Luronne 2023

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté sous le numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

**VISA**  
**LIGUE B.F.C.04**

n° ..... 52-412 .....  
du 06/06/2023

du 06/06/2023

#### 1.1P. OFFICIELS

Se rapporter au règlement particulier de la 40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 24 Juillet 2023 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le jeudi 27 Juillet 2023 à 19 heures.

Vérifications administratives le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

Vérifications techniques le samedi 29 Juillet 2023 de 15 heures à 19 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande, possibilité des vérifications le dimanche 30 Juillet 2023 de 7 heures à 8 heures au même endroit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 30 Juillet 2023 à 8 heures 15.

Briefing des commissaires le dimanche 30 Juillet 2023 à 7 heures 15.

Essais non chronométrés le dimanche 30 Juillet 2023 de 8 heures 20 à 10 heures.

Essais chronométrés le dimanche 30 Juillet 2023 de 10 heures 10 à 12 heures.

Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 30 Juillet 2023 à 12 heures 45.

#### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 13heures
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 15 heures
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 30 Juillet 2023 à partir de 16 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
Remise des prix le Dimanche 30 Juillet 2023 à 20 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :

- Le dimanche 30 Juillet 2023 à 20 heures, à la place de la Mairie à CORRAVILLERS

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- 1<sup>ère</sup> réunion : le samedi 29 Juillet 2023 à 19 heures.
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé dans le règlement de la 40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

La 6<sup>ème</sup> course de côte VHC du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.



Départ sur la RD6, 300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68,800

Pente moyenne 6%.

Longueur du parcours 2000 m.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre le restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS, et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : 200 m après la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6.

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Alexandre CHAMAGNE**

**5, Route de la Proiselière**

**70310 SAINTE MARIE EN CHANOIS**

***Mail : [alexchamagne.asaluronne@gmail.com](mailto:alexchamagne.asaluronne@gmail.com)***

Jusqu'au lundi 24 Juillet 2023 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 370 €, réduits à 170 € (160 € membre ASA ; titre de participation : 56 €), pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 2<sup>ème</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.**

## ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier de la course de support.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### **11.1P. DISPOSITIONS GENERALES**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

### **11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**11.2.1P. Ordre de départ**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de la **40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche**.

**11.2.2P. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

**11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

**11.2.4P. Numéros de course**

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte,  
**Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.**

**11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

**11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)**

Voir règlement particulier de la **40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche**.

**11.2.7P. Pénalités**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

**11.2.8P. Classements**

*Pour les essais chronométrés*

***Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

*Pour la course*

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N(J), A(J), B, C, D(E)
- Un classement séparé pour chacune des classes
- Un classement séparé pour la série A et la série B
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic

**ARTICLE 13P. PRIX**

**Des prix en nature seront remis à chaque vainqueur de classe.**

**ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX**

Voir le règlement de la **40<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale du Mont de Fourche**.